Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le 18/12/2023
ID : 037-243700499-20231213-BC2023_29-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT **DE LOCHES**

Liberté - Égalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
Prises par délégation du Conseil Communautaire
de la Communauté de Commune du Castelrenaudais
(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
délibération du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2020)

Date de la convocation : le 6 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 17

Séance du 13 décembre 2023

Le treize décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de Brigitte DUPUIS, Présidente.

Étaient présents :
Brigitte DUPUIS, Présidente,
Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Fabien HOUZÉ, Alain DROUET, Gino GOMMÉ Vice-Présidents,
Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Jocelyne PETAY, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES.
Formant la majorité des membres en exercice.
Était absente excusée :
Véronique BERGER donne pouvoir à Brigitte DUPUIS.

Patrice POTTIER a été désigné à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

BC 2023-29
Objet : Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 313-1 du Code général des collectivités territoriales, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Pour rappel et conformément à la délibération du bureau communautaire du 19 Juillet 2023, il est proposé d'ouvrir un poste permanent d'animateur jeunesse à temps complet sur le grade de d'adjoint d'animation (catégorie C) permettant de consolider l'équipe jeunesse, ses développements et accueillir davantage de jeunes.
Le projet ayant été validé en conseil d'administration par la CAF Touraine, le poste sera financé à hauteur de 20 300 € par an.

Pour rappel, le projet jeunesse conventionné avec la CAF Touraine sur la PS (Prestation de Service) Jeunes permet de consolider le projet existant en travaillant sur les objectifs spécifiques suivants :

- Développer la démarche sur les communes,
- Proposer des moyens pour faciliter la mobilité des jeunes,
- Développer les interventions au sein du collège,
- Créer un Point Information Jeunesse.

Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CRÉE** l'emploi d'animateur jeunesse à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation territorial,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault, le 18 décembre 2023

La Présidente,
Brigitte DUPUIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - DU CASTELRENAUDAIS - REPUBLIQUE FRANÇAISE